



L'Arbresle, le 7 juin 2011

Monsieur Le Maire
de
69210 EVEUX

NOS REF : PP/SM - L237.11
CONTACT : PASCAL BRIDE

Monsieur Le Maire,

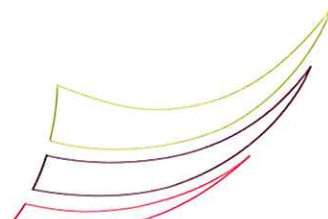
J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 03 Juin 2011 nous invitant à engager une réflexion sur le projet de déviation Sain Bel – L'Arbresle ainsi que vos conclusions suite à la consultation de la population d'Eveux.

Je tiens à rappeler que les études de déviation et travaux sur la RD 389 relèvent de la compétence du Conseil Général du Rhône.

Aussi, je vous invite à prendre l'attache des services du Département pour approfondir le fuseau d'intention du projet de déviation, pour bénéficier de complément d'informations et soumettre, le cas échéant, vos alternatives au tracé d'intention étudié par le Conseil Général du Rhône.

Vous attirez mon attention sur la nécessité de tenir un débat sur le sujet. Sachant que cette question ne relève pas de nos compétences communautaires, je vous informe que le projet de déviation Sain Bel – L'Arbresle sera inscrit à l'ordre du jour d'une commission générale à l'automne 2011. L'ordre du jour du Conseil Communautaire de Juillet ne nous permet pas d'accéder à votre demande.

Par ailleurs, je relève que les problèmes de circulation sont devenus très difficiles et potentiellement dangereux tant pour nos concitoyens, pour les automobilistes ainsi que les transporteurs routiers desservant nos entreprises. Il est essentiel de convenir d'une solution rapide pour régler le problème de circulation sur nos communes et ne plus importuner nos concitoyens. Bénéficier d'infrastructures routières captant le maximum de flux routier au sein des communes de L'Arbresle et d'Eveux est un enjeu majeur qui nous engage. En effet, les commerces et les acteurs économiques sur notre territoire (2000 entreprises et 12.000 emplois) demandent des accès routiers rapides et sécurisants pour les riverains. Il en va de l'attractivité économique de nos zones d'activités et de notre capacité à fixer des emplois sur notre territoire.



Agissant en responsabilité, nous devons dégager une vision stratégique de l'aménagement routier du Pays de l'Arbresle. Cette posture nous invite à saisir cette opportunité pour désenclaver les communes de L'Arbresle et d'Eveux notamment, d'engager les crédits d'étude et les travaux programmés par le Département du Rhône pour réaliser la déviation Sain Bel - L'Arbresle dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Paul PERRAS



Copies transmises à :

- *François Baraduc, Conseiller Général du Canton de l'Arbresle*
- *Aux maires de la CCPA*